

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015

Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

Nom commercial : MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

Pays d'origine : France

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SA PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS
LES MARCELONS
26340 VERCHENY - FRANCE
Tel :33 (0)4.75.21.73.16
Fax :33 (0)4.75.21.75.34

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence:
33(0)4 75 21 73 16 (pendant les heures normales d'ouverture 8h-17h30)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

AH1 Danger par aspiration 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 - Contient <nom de la substance sensibilisante>Limonene, Carvone. Peut produire une réaction allergique

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

- Risques pour la santé : Xn

R38:Irritant pour la peau.

R43:Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R65:Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015

MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

- Risques pour l'environnement : N

R51-53:Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

AH1 Danger par aspiration 1
EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SCI2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

EUH208 - Contient <nom de la substance sensibilisante>Limonene, Carvone. Peut produire une réaction allergique



Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE et 1999/45/CE :

- Risques pour la santé : Xn

R38:Irritant pour la peau.

R43:Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R65:Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.

- Risques pour l'environnement : N

R51-53:Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S24:Eviter le contact avec la peau.

S37:Porter des gants appropriés.

S60:Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.



2.3. Autres dangers

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015 MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

Contient **Carvone,Menthol,Limonene**

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

List des composants à signaler :

3.1. Substances

Non concerné

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Classification CLP	Pourcentage %
Carvone	99-49-0	202-759-5	Xn R22 R43	ATO4, SS1 - H302, H317	[18-20]
Hydrocarbon (Total)			Xn R65		[18-20]
Limonene	5989-27-5	227-813-5	N, Xi R10 R38 R43 R50-53	AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1 - H226, H304, H315, H317, H400, H410	[12-14]
Menthol	89-78-1	201-939-0	Xi R38	EDI2, EDI2A, SCI2 - H315, H319	[12-14]
Pinenes			N, Xn R43 R50-53 R65		[10-12]
Menthone	10458-14-7	233-944-9	R52-53	EHC3 - H412	[6-8]
Menthofuran	494-90-6	207-795-5	N, Xn R22 R38 R51-53	ATO4, EDI2, EDI2A, EHC2, SCI2 - H302, H315, H319, H411	[2-4]
Menthyl acetate	89-48-5	201-911-8	N R51-53	EHC2 - H411	[2-4]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Non concerné

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non concerné

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015

MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Non concerné

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Protection non requise si l'on maintient une ventilation suffisante.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015 MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : **Jaune pâle**
Densité relative (d20/20) : **[0.908 ; 0.921]**
Indice de réfraction @ 20°C : **[1.462 ; 1.476]**
Pouvoir rotatoire en ° : **[-25 ; -10]**
Point éclair : **58**

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

·**Reactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux conditions d'utilisations mentionnées aux points 7 et 10.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures proches du point d'éclair (voir section 9). Eviter le contact avec des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- **Orale**

2 702,85 (Déterminée)

- **Inhalation**

Non déterminée

- **Cutanée**

Non déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non concerné

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015

MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS

Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non concerné

12.4. Mobilité dans le sol

Non concerné

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non concerné

12.6. Autres effets néfastes

Non concerné

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR : 1169 (Code tunnel(D/E))

IMDG:1169

IATA :1169

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : Extraits aromatiques liquides

IMDG:Extraits aromatiques liquides

IATA :Extraits aromatiques liquides

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG:3

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015 MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
IMDG:III
IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Contient matières R43 Carvone, Limonene, Pinenes : Peut provoquer des allergies.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R citées en point 3:

R10 Inflammable.
R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte de poumons cas d'ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R52-53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51-53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R38 Irritant pour la peau.
R50-53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

Édité le : 06/07/2015 MELANGE HE BIO MENTHES ET EUCALYPTUS Revision : 001NEW-1-CLP du 06/07/2015

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.